

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 SEPTEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Nomination d'un
secrétaire de séance**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 septembre 2015
par voie d'affichages
notifié-le
transmis en sous-préfecture
le 30 septembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 septembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services

Denis TRINQUASSE

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre deux mille
quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-
DUPUIS, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur
ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI,
Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACÉ, Monsieur
COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON,
Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame
AGUINET, Madame TÉA, Madame NASRI, Monsieur
LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT,
Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame
DUMONT, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE,
Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame
SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Monsieur PIVERT à Monsieur LAMY
Monsieur PERICARD à Monsieur LEBRAY
Madame CERIGHELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame CLECH à Madame MACÉ
Monsieur LAZARD à Madame GOMMIER

Était absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

N° DE DOSSIER : 15 G 00

OBJET : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

NOMME Madame Ilham NASRI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye